

Un poste de Médecin du Travail



Caractéristiques du poste



POSTULER

Contexte

PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR D'ACTIVITE

Acteur de référence dans la région Bretagne, le CHU de Rennes, en direction commune avec le Centre Hospitalier de Monfort-sur-Meu et le Centre Hospitalier de Saint-Méen-le-Grand offre une capacité d'hospitalisation de 1 607 lits et de 203 places et est doté d'un budget de 715 M€. Avec près de 135 000 hospitalisations et plus de 490 000 consultations en médecine, chirurgie et gynécologie obstétrique, le CHU de Rennes dénombre plus de 105 000 passages aux urgences dont près de 50 000 aux urgences médico-chirurgicales adultes et 44 000 interventions chirurgicales dont 39% en ambulatoire. 8 400 professionnels travaillent au CHU, le positionnant comme le premier employeur de Bretagne.

Le CHU de Rennes est classé parmi les 10 meilleurs établissements de France, il se situe au 4ème rang national pour l'attractivité auprès des internes et au 12ème rang national en matière de recherche.

Le CHU est l'établissement siège du GHT de Haute Bretagne qui comporte 10 établissements.

Le CHU de Rennes dispose d'un service de santé au travail constitué d'une équipe pluri disciplinaire au sein de laquelle interviennent quatre médecins du travail, une ergonome, une psychologue, quatre IDE et cinq secrétaires.

LIEUX D'EXERCICE

Mission

MISSIONS

Ses activités principales sont les suivantes :

Il assure le suivi médical des professionnels de santé médicaux et non médicaux du CHU de Rennes, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs. Ce suivi est adapté en fonction des risques spécifiques auxquels sont soumis les professionnels, de la pénibilité de leur travail et de leur âge ;

Il conseille l'employeur, les professionnels et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin notamment d'identifier et de maîtriser les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des professionnels ;

Il participe aux actions de prévention mises en place au sein du CHU de Rennes et conseille l'employeur sur les actions à mettre en place ;

Il assure la protection des professionnels contre l'ensemble des nuisances et notamment contre les risques d'accident du travail, de maladie professionnelle ou d'exposition à des agents chimiques dangereux ; il participe au suivi et contribue à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire ;

Il participe aux instances du CHU (CHSCT, notamment).

Le médecin du travail exerce un rôle exclusivement préventif. Son indépendance est garantie dans l'ensemble de ses missions définies par la loi. Il mène son action en coordination avec l'employeur, les différents intervenants en prévention des risques professionnels, les membres des CHS-CT ou les délégués du personnel.

Exigences du poste

DIPLÔME(S) PROFESSIONNEL(S) REQUIS OU SOUHAITE(S)

Etre diplômé du CES ou DES de Médecine du travail

Collaborateur médecin avec une formation et tutorat des médecins collaborateurs pendant leur formation

CONDITIONS D'EXERCICE

Contractuel

de la fonction publique hospitalière (CDI) ou statut de praticien hospitalier

Possibilité, le cas échéant, d'exercer en

complément sa spécialité dans le service des pathologies professionnelles

< PRÉCÉDENTE

TOUTES LES OFFRES

SUIVANTE >



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

This site uses cookies to enhance your navigation and improve the content offered to you. However, you can disable them at any time.

✓ OK, ACCEPT ALL

PERSONALIZE